

COMPTE RENDU DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL SUR L'ANNEE 2020

Contexte réglementaire

Conformément aux dispositions prévues par les articles L.533-22 et R.533-16 du Code Monétaire et Financier, Kepler Cheuvreux Invest (« KC Invest ») décrit la manière dont sont assurés les éléments suivants :

- Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
- L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.

Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés

Rappel des principes de la politique de vote et d'engagement actionnarial de KC Invest

Kepler Cheuvreux Invest a mis en place une politique de vote et d'engagement actionnarial pour les sociétés cotées et non cotées qu'elle détient en portefeuille.

Kepler Cheuvreux Invest exercera les droits de vote lors des Assemblées d'actionnaires dans le respect de la réglementation en vigueur et en préservant l'intérêt des porteurs de parts.

Kepler Cheuvreux Invest pourra ne pas exercer son droit de vote si le pourcentage des droits détenus par le fonds est inférieur à 5% des droits de vote de l'assemblée concernée.

Kepler Cheuvreux Invest étudiera au cas par cas les résolutions soumises aux assemblées générales notamment :

- a) Les décisions entraînant une modification des statuts ;
- b) L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- c) La nomination et la révocation des organes sociaux ;
- d) Les conventions dites réglementées ;
- e) Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- f) La désignation des contrôleurs légaux des comptes ;
- g) Les résolutions à caractère social, environnemental, sociétal ou portant sur les relations avec les parties externes (clients et fournisseurs) le cas échéant ;
- h) Tout autre type de résolution spécifique que la société de gestion de portefeuille souhaite identifier.

Exercice des droits de vote en 2020

N/A.

Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants

N/A.

Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote

KC Invest n'a pas recours à des services rendus par des conseillers en vote.

L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société

N/A.

Informations

Ce rapport relatif à la politique d'engagement actionnarial sur l'année qui vient de s'écouler est publié sur le site de KC Invest (<https://kci-invest.com/mentions-legales/>).